

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

Objet : *RS - Modification du règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire*
Modification de la délibération n° 021-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 59

Barberaz	Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Challes-les-Eaux	Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Michel Fournier
Saint-Baldoph	Christophe Richel - Jacqueline Rol
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoît Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

- conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 076-16 C

objet **RS - Modification du règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire**

Modification de la délibération n° 021-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole a inauguré le 11 juillet 2015 un terrain provisoire pour l'accueil des grands passages à La Ravoire.

Pour la saison des grands passages 2016, le Conseil communautaire du 31 mars 2016 a approuvé un règlement intérieur pour l'aire permettant notamment :

- d'intégrer les nouveaux tarifs adoptés par le Conseil communautaire du 31 mars 2016, c'est-à-dire une facturation des fluides au réel (abandon du système de forfait journalier appliqué lors de la saison 2015) et l'application d'une redevance de 1 € TTC par jour et par caravane et d'arrondir la caution demandée au représentant du groupe à 1 000 € (au lieu de 1 050 € pour 2015),
- d'intégrer la modification des équipements de l'aire et notamment l'installation de compteurs pour permettre la facturation des fluides au réel,
- de modifier le tarif des retenues sur caution pour dégradation.

Cependant, au vu des pressions exercées par certains groupes qui refusent de payer leurs consommations de fluide au réel et menacent de s'installer illicitement sur le territoire, l'Etat a demandé à Chambéry métropole et Grand Lac de revenir à une tarification forfaitaire.

Il est donc proposé de modifier le règlement intérieur :

- abandon de la facturation des fluides au réel et application d'une redevance d'occupation forfaitaire de 3 €/jour/caravane,
- application d'une caution de 2 000 € pour les groupes de plus de 50 caravanes et de 1 000 € pour les groupes de moins de 50 caravanes.

Il est précisé que le modèle de convention d'occupation à intervenir entre Chambéry métropole et le représentant du groupe sera ajusté en conséquence.

Vu l'article 4 alinéa I-III des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 053-13 C du Conseil communautaire du 30 mai 2013 relative à l'intérêt communautaire en matière d'habitat,

Vu la délibération n° 021-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016 approuvant le règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage,

Vu l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la modification du règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire.

le président,
Xavier Dullin